

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

**Procès-verbal du Conseil municipal du 6 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril, à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de RONGÈRES, légalement convoqué le 30 mars 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Christophe MINET, Maire.

**Étaient présents** : Julie CAVEAU, Lionel CHIGNOL, Chantal DESSERT, Sonia FAYET, Philippe GENIN, Frédérique LEROUX, Michel MAITRE, Olivier PISSOCHET, Hervé POIGNE, Laurent POURRET, Dominique VERDIER

**Était(ent) absent(es) excusé(es)** : Anna BONET, JOUANNEAU Cyrielle, Nathalie GADET-AUROUX

**Pouvoir(s) donné(s)** à LEROUX Frédérique par Cyrielle JOUANNEAU

Le Conseil Municipal désigne Dominique VERDIER, secrétaire de séance et Mme AUROY Michelle, secrétaire auxiliaire

**Quorum** : atteint

**Séance avec public** : non

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 17 mars 2023

13 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 Abstention(s)

**1) Vote des taux des taxes foncières Bâti, non Bâti et taxe habitation sur les résidences secondaires année 2023**

– Taxes Communales : (maintien des taux 2022)

Taux votés par l'assemblée : TFB : 36.74 % TFNB : 37.23 % THRS : 17.93 %

13 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 Abstention(s)

**2) Compte de gestion - compte administratif - Affectation des résultats M14 2022**

– Budget M14

– Compte de gestion 2022

Monsieur le Maire procède à la présentation du compte de gestion 2022 envoyé par Mme la Trésorière de Moulins Municipale.

En section d'investissement, les dépenses et recettes budgétées s'élèvent à 563 429.46 €. Les dépenses réellement effectuées sont de 408 368.11 € et les recettes réellement enregistrées sont de 298 710.97 €, soit un déficit de 109 657.14 € sur cette section d'investissement.

.../...

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

En section de fonctionnement, les dépenses et recettes budgétées s'élèvent à 528 184,78 €. Les dépenses réelles sont de 301 879,78 € et les recettes réelles de 407 041,77 € ce qui laisse apparaître un excédent de 105 161,99 €.

Les **résultats de clôture cumulés** sont les suivants :

Déficit de 109 657,14 € en investissement (pour mémoire, le résultat de 2021 était en excédent de 27 750,10 €)

Excédent de 105 161,99 € en fonctionnement (pour mémoire, le résultat de 2021 était en excédent de 82 708,55 €)

Après discussion, Monsieur le Maire soumet le compte de gestion 2022 du budget principal M14 au vote, qui est approuvé par :

**13 Voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention(s)**

- **Budget M14**

- **Compte administratif 2022**

Monsieur le maire procède à la présentation du compte administratif 2022.

**Investissement**

<b>Dépenses</b>	Prévues :	508 451,38 €
	Réalisées :	408 368,11 €
	RAR :	98 180,27 €
<b>Recettes</b>	Prévues :	543 434,54 €
	Réalisées :	298 710,97 €
	RAR :	180 172,97 €

**Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	Prévues :	521 886,69 €
	Réalisées :	301 879,78 €
	RAR :	0 €
<b>Recettes</b>	Prévues :	521 886,69 €
	Réalisées :	407 041,77 €
	RAR :	0 €

**Résultat de clôture de l'exercice :**

<b>Investissement (déficit) :</b>	- 144 640,30 €
<b>Fonctionnement (excédent) :</b>	254 617,68 €
<b>Résultat global (excédent) :</b>	109 977,38 €

Avant qu'il ne soit procédé au vote, Monsieur le Maire quitte l'assemblée. A l'issue, Monsieur Michel MAITRE, doyen de séance soumet au vote le compte administratif ci-dessus qui est approuvé par :

**12 Voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention(s)**

et sont apposées les signatures des conseillers présents sur les documents afférents.

.../...

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

**-Budget M14****- Affectation des résultats 2022**

Le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2022 pour le budget principal ayant été votés, Monsieur le maire propose l'affectation des résultats suivante :

*Considérant* qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
*Statuant* sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,  
*Constatant* que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	105 161.99 €
Un excédent reporté de :	149 455.69 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	254 617.68 €
Un déficit d'investissement de :	144 640.30 €
Un excédent des restes à réaliser de :	81 992.70 €
Soit un besoin de financement de :	62 647.60 €

Le conseil Municipal **DECIDE** par :

13 Voix **POUR**, 0 voix **CONTRE**, 0 Abstention(s)

D'AFFECTER L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2022, soit : 254 617.68 €

Comme suit :

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT - COMPTE 1068 : 62 647.60 €  
 REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT - ligne 002 : 191 970.08 €

**3) Compte de gestion - compte administratif M49 2022**

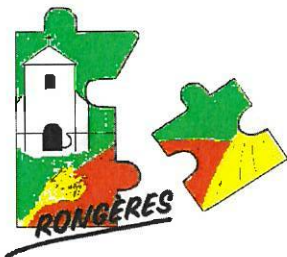
Monsieur le Maire, explique qu'en raison du transfert de compétence M49 au SIVOM (Délibération 2022-29 du 21 octobre 2022, les résultats du budget annexe M49 sont repris en l'état par le SIVOM à la date du 31/12/2022 (délibération 2022-37 du 25 novembre 2022) et présente les comptes de gestion et administratif comme suit :

**- Budget M49****- Compte de gestion 2022**

Monsieur le Maire procède à la présentation du compte de résultats 2022 envoyé par Madame la Trésorière de MOULINS MUNICIPALE.

En section d'investissement, les dépenses budgétées s'élèvent à 48 277.47 € et les recettes à 61 873.19 €. Les dépenses réellement effectuées sont de 31 407.43 € et les recettes réellement enregistrées sont de 31 022.01 € soit un déficit de 385.42 € sur la section d'investissement.

.../...

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

En section de fonctionnement, les dépenses et recettes budgétées s'élèvent à 60 829.50 €. Les dépenses réelles sont de 29 198.44 € et les recettes réelles de 29 981.59 € ce qui laisse apparaître un excédent de 783.15 €.

Les **résultats de clôture cumulés** sont les suivants :

Déficit de 7 829.03 € en investissement (le résultat de 2021 était en déficit de 7 443.61 €)

Excédent de 13 889.46 € en fonctionnement (le résultat de 2021 était en excédent de 13 106.31 €).

Après discussion, Monsieur le Maire soumet le compte de gestion 2022 du budget assainissement M49 au vote :

Le compte de gestion est adopté par :

13 Voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention(s)

- Budget M49

- Compte administratif 2022

Monsieur le maire procède à la présentation du compte administratif 2022.

**Investissement**

<b>Dépenses</b>	Prévues :	50 777.47 €
	Réalisées :	31 407.43 €
	RAR :	0 €
<b>Recettes</b>	Prévues :	61 873.19 €
	Réalisées :	31 022.01 €
	RAR :	0 €

**Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	Prévues :	60 829.50 €
	Réalisées :	29 198.44 €
	RAR :	0 €
<b>Recettes</b>	Prévues :	60 829.50 €
	Réalisées :	29 981.59 €
	RAR :	0 €

**Résultat de clôture de l'exercice :**

<b>Investissement (déficit) :</b>	- 7 829.03 €
<b>Fonctionnement (excédent) :</b>	13 889.46 €
<b>Résultat global (excédent) :</b>	6 060.43 €

Avant qu'il ne soit procédé au vote, Monsieur le Maire quitte l'assemblée. A l'issue, Monsieur Michel MAITRE, doyen de séance soumet au vote le compte administratif ci-dessus qui est approuvé par :

POUR : 12 CONTRE : 0 Abstention(s) : 0

et sont apposées les signatures des conseillers présents sur les documents afférents.

.../...

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

**4) Délégation du Maire Référentiel Comptable M57**

Monsieur le Maire expose que, pour faciliter l'administration communale, l'assemblée délibérante peut l'autoriser à effectuer des mouvements de crédits entre sections (fonctionnement/investissement) dans le cadre du référentiel comptable M57 dans les conditions suivantes :

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans la limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures ainsi que pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 12 Voix POUR, Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures ainsi que pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

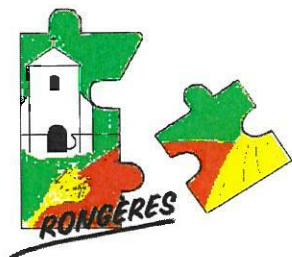
**5) Subventions de fonctionnement aux clubs et associations 2023**

Monsieur le Maire, conformément au code des collectivités territoriales, sollicite le conseil municipal afin qu'il se prononce sur le versement de subventions de fonctionnement aux clubs et associations de droit privé qui ont sollicité la commune de Rongères pour l'année 2023.

Il précise que les personnes suivantes, du fait de leur implication dans les associations rongéroises ne prendront pas part au vote de la subvention proposée pour l'association à laquelle ils participent en tant que président ou membres du bureau :

- Hervé POIGNE et Dominique VERDIER pour la *Pétanque Rongéroise*
- Chantal CHAMBRIARD DESSERT, Dominique VERDIER et Sonia FAYET pour le *Club de l'Amitié*
- Julie CAVEAU pour le *Comité des Fêtes*

.../...

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Désignation	Montant
AMCR	0 €
ASR	0 €
La Gym	400 €
Pétanque Rongéroise	0 €
Club de l'amitié	250 €
Les Amis de l'école	450 €
Passion création	150 €
Comité des fêtes	600 €
Comité des fêtes (feu d'artifice)	1 500 €
La Boîte à Fils	120 €
La Cantine	0 €

Désignation	Montant
Association des Maires	230.30 €
Souvenir Français	60 €

<b>Total 3 760.30 €</b>
-------------------------

Après délibération le Conseil Municipal vote le versement des subventions dont le montant est indiqué ci-dessus :

APPROUVE l'attribution des subventions ci-dessus avec :

VOTE PETANQUE : 11 voix POUR 0 CONTRE 0 Abstention (s)

VOTE CLUB DE L'AMITIE : 10 voix POUR 0 CONTRE 0 Abstention (s)

VOTE COMITE DES FETES : 12 voix POUR 0 CONTRE 0 Abstention (s)

VOTE AUTRES ASSOCIATIONS : 13 voix POUR 0 CONTRE 0 Abstention (s)

MANDATE monsieur le Maire pour effectuer tous les actes nécessaires au versement des subventions accordées.

### 6) Vote du budget primitif M57 2023

Dans le cadre du passage au référentiel M57, Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de budget primitif en détaillant les sommes affectées aux sections de fonctionnement et d'investissement.

Ouï cet exposé, il appert que :

#### - Budget M57

Pour la section de Fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses, le budget primitif 2023 présenté s'équilibre à la somme de 580 600.33 € avec un virement à la section d'investissement de 200 940.33 €.

Pour la section d'Investissement, le budget primitif 2023 présenté s'équilibre à la somme de 534 590.94 € en recettes et en dépenses.

Soumis au vote, le budget primitif 2023 est Adopté par :

VOTE : 13 voix POUR 0 CONTRE 0 Abstention (s)

.../...

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

**Questions diverses**

- ✓ Inauguration Eglise / Nettoyage.  
Réception des travaux le 3 mai à 11h00.
- ✓ Cérémonie du 8 Mai à 9h00.
- ✓ Avis favorable pour implantation d'un panneau d'information lumineux vers le foyer La Forterre.
- ✓ Réunion de la CCID le vendredi 5 mai à 14h30.

Fin de séance : 22 h 00

Christophe MINET, Maire 	Hervé POIGNE, 1 <sup>er</sup> adjoint 	Michel MAITRE, 2 <sup>e</sup> adjoint 
Laurent POURRET, 3 <sup>e</sup> adjoint 	Chantal DESSERT, 4 <sup>e</sup> adjointe 	Dominique VERDIER 
Philippe GENIN 	Julie CAVEAU 	Sonia FAYET 
Cyrielle JOUANNEAU  <i>Absente excusée Pouvoir donné à Frédérique LEROUX</i>	Anna BONET  <i>Absente</i>	Nathalie GADET-AUROUX  <i>Absente</i>
Lionel CHIGNOL 	Olivier PISSOCHET 	Frédérique LEROUX 